

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017*

N°150/06/2017 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017 - BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Monique VALAT à Philippe FRANCOIS, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Véronique LAGARRIGUE, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°272 du 22 décembre 2016 portant adoption du Budget Primitif 2017 Annexe de la Cuisine Centrale,

Considérant que le budget supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire qui comporte une particularité par rapport aux décisions modificatives (D.M.), et qu'il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2016, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1,

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de chapitre à chapitre (chapitre 23 à chapitre 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2016, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le budget annexe de la Cuisine Centrale.

En section de fonctionnement : un mouvement du chapitre 011 au chapitre 65 à hauteur de 15 000 € concerne l'inscription de crédits supplémentaires pour financer des non-valeurs (recettes de la cantine non recouvrables)

En section d'investissement : inscription en recette de la reprise du résultat d'investissement 2016 de 108 668,35 € pour financer essentiellement des dépenses d'acquisition de matériel.

Le Budget Supplémentaire 2017 – Annexe de la Cuisine Centrale - présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE CUISINE CENTRALE 2017

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
FUNCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	-15 000,00		
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00		
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement		0,00	Total Recettes Réelles Fonctionnement	0,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Fonctionnement		0,00	Total Recettes Ordre Fonctionnement	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	0,00	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64 668,35		
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	44 000,00		
		Total Dépenses Réelles Investissement		108 668,35	Total Recettes Réelles Investissement	0,00
	ORDRE	Total Dépenses Ordre Investissement		0,00	Total Recettes Ordre Investissement	0,00
	REPORTS			Résultat d'investissement reporté		106 668,35
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		108 668,35	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	106 668,35	

TOTAL DEPENSES	108 668,35	TOTAL RECETTES	106 668,35
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Le budget Annexe de la Cuisine Centrale 2017 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Total
Investissement	65 200,00	108 668,35	173 868,35
Fonctionnement	3 111 500,00	0,00	3 111 500,00
Total	3 176 700,00	108 668,35	3 285 368,35

Considérant que le Budget Supplémentaire 2017 – Annexe de la Cuisine Centrale, dans sa version réglementaire et détaillée a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- adopter le Budget Supplémentaire 2017 – Annexe de la Cuisine Centrale – tel que présenté.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 0.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2017

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

